

Sous www.billens-hennens.ch vous trouvez de précieuses informations :

Horaire / Taxes / Règlement / Gestion / Encombrants / Guide pour le tri des déchets / Pourquoi et comment trier / Cendres de cheminées / Compostage / Couche-culotte et incontinence / Service de prise en charge à domicile

Si vous ne trouvez pas l'information souhaitée, laissez-nous un message sous la rubrique «*Contact*». Toute idée ou suggestion est la bienvenue ! Merci d'avance !

Où dois-je déposer mon sac poubelle ?

Un compacteur est à votre disposition 24h/24 et 7j/7. Le guichet est accessible depuis l'arrière de la déchetterie. Il faut vous munir d'une carte à puce (dépôt Fr. 20.-) que vous pouvez obtenir au bureau communal où cette carte doit être chargée avec un montant minimum de Fr. 20. Le kilo vous coûtera 50 centimes. Un tri bien fait diminue le coût de votre poubelle.

Vous allez recevoir les modalités de fonctionnement et des informations utiles en même temps que la carte. Pas besoin de code mais un montant minimum sur la carte de Fr. 3.-. Alors pensez à recharger votre carte à temps.

Quelle galère, mais où dois-je mettre tel ou tel déchet ?

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à vous adresser au personnel de la déchetterie qui vous conseillera. Les employés sont facilement reconnaissables par leurs vêtements fluorescents.

Pourquoi tout ce tri ?

Soyons responsable en suivant les directives imposées par le canton et par le marché du recyclage.

La gestion des déchets est en effet très complexe et en fâche plus d'un. Le fait de payer des impôts, des taxes (Fr. 55.-/dès 18 ans) pour la déchetterie et un prix au kg (Fr. 0.50/kg) pour les déchets ménagers ne justifie pas qu'on se débarrasse de ses déchets n'importe comment et n'importe où. Il y a des règles à respecter pour le bien de tous, des générations futures et de la nature.

Quels sont les déchets que je ne peux pas amener à la déchetterie ?

- Peintures, solvants et restes de produits toxiques des ménages sont à remettre à un commerce vendant ce genre d'article (obligation de reprise) ou à remettre à la STEP de Romont (se renseigner pour les ouvertures).
- Les médicaments sont à rapporter dans n'importe quelle pharmacie (obligation de reprise).
- Les dépouilles d'animaux : S'adresser au centre collecteur SANIMA à La Joux (ou un autre, p.ex. STEP de Broc...)
- Les déchets de chantier : S'adresser à une entreprise d'élimination des déchets.

Pourquoi dois-je démonter les meubles, plier et vider les cartons pleins de papiers ?

Pour maximiser la place dans une benne, plus on la remplit, plus on économise les frais de transport. Si la benne à papier n'est pas triée, c'est-à-dire pleine de cartons et de sacs remplis avec du papier, on arrive à peine à 3 tonnes. Si en revanche le papier est jeté librement et les cartons dépliés, nous pouvons pratiquement atteindre le double. Sur une année, nous pouvons éviter des transports inutiles. Il en va de même pour la benne à bois. Plus élevé sera le tonnage, plus le nombre de transports diminuera.

Tous les encombrants ainsi que les meubles en bois doivent impérativement être démontés avant de venir à la déchetterie. Le personnel ne dispose que d'un choix limité d'outils et n'a pas à faire le démontage à votre place ! Leur rôle est de faire respecter le règlement et conseiller les gens.